

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2886 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre

Nom & Prénom : AIT CHETOU LAHCEIN

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : 102 21 Rue 106 Bd med SABOU DULU

Tél. : 0658.21.49.08 Total des frais engagés : 1240,92 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13 JUL 2023

Nom et prénom du malade : H. AIT CHETOU LAHCEIN Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : I. Coronari, Stent C.A.R

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 17/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 JUL 2021	+ 2	ETG	300,00 Dhs	091130772 M Docteur SOUFIAN Cario 2021 Centre d'Assurance N° 10 - 16 rue H. Hassiba Tunisie 1000 - Tel: 0522 91 33 32

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie IAH Dr. Bennani Jaafar 302, Bd. Quai Sébastopol CASABLANCA Tel: 0522 90 18 99	13/07/2021	Pharmacie IAH Dr. Bennani Jaafar 302, Bd. Quai Sébastopol - Oulfa CASABLANCA Tel: 0522 90 18 99 940, 90

INPE: 092055433

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

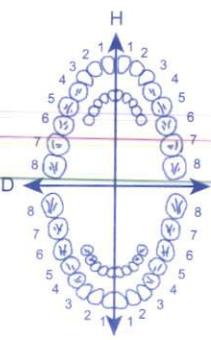
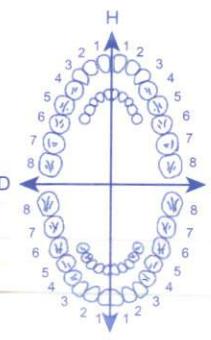
302.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				Montants des Soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur M. SOUALY**  
**Cardiologue**

Diplômée de la Faculté de Paris



**الدكتورة م. اسوالي**

اختصاصية في أمراض القلب  
خريجة جامعة باريس

Echo - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique - ECG Effort

Casablanca, le

13 JUIL. 2023

M<sup>2</sup> AIT CHET DU LAHCEN

41,90<sup>x2</sup>  
- Coran 6,25 16 A



35,30<sup>x3</sup>  
- Kardiofit 16 G



250,00<sup>x3</sup>  
- Wester 20 - 11



Tauxement de 3em

~~farmacie TAM  
Dr. Ben Abdellah Far  
Bd Quod Sebau - Oulfa  
CASABLANCA  
Tél. 0522 90 18 38~~

دكتورة اسوالي ..  
**Docteur SOUALY M.**  
Cardiologue  
ville R.R. 8 Avenue Sidi Abderrahmane  
n°10, Communal N°10 - 1er Etage H. Hassani  
Casablanca - Tél. 0522 91 31 38

To 940,90

Sur Rendez-vous

بالموعود

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communal B

N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30

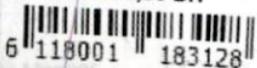
LOT :22E012  
PER :06 2024

P.P.V :35DH70



6 118001 081189

Maphar  
Bd Alkimiia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 20mg cp pell b30  
P.P.V : 250,00 DH



6 118001 183128

Bd Alkimiia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 20mg cp pell b30  
P.P.V : 250,00 DH



6 118001 183128

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30

LOT :23E004  
PER :01 2025

P.P.V :35DH70



6 118001 081189

Maphar  
Bd Alkimiia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 20mg cp pell b30  
P.P.V : 250,00 DH



6 118001 183128

LOT :208  
PER :OCT 2025  
PPV :41 DH 90

LOT :209  
PER :JAN 2026  
PPV :41 DH 90

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30

LOT :23E004  
PER :01 2025

P.P.V :35DH70



6 118001 081189

35,70

x 3  
—  
107,10

107,10

41,90

x 2  
—  
83,80

250 250

x 3  
—  
750

940,90

300  
—  
64090

T.Ghi:

750,00

107,10

83,80

1970,90

250 250

x 3  
—  
750

750

940,90

300  
—  
64090